AB/INA

BURKINA FASO

Unité -- Progrès -- Justice

DECRET N°2017- 0214 /PRES/PM/MAAH/ MINEFID/MATDSI/MUH/MRAH/MEEVCC/MJ portant adoption de la feuille de route pour la généralisation de l'application des textes relatifs au régime foncier rural. (à titre de régularisation)

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,
titution:

VU la Constitution;

VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2016-0075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du Gouvernement;

VU le décret n° 2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 06 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU le décret n° 2016-293/PRES/PM/MAAH du 28 avril 2016 portant organisation du Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques;

VU la loi n° 034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso;

VU la loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales et ensemble ses modificatifs;

VU la loi nº 034-2009/AN du 16 Juin 2009 portant régime foncier rural;

VU la loi nº 003-2011/AN du 05 avril 2011 portant code forestier au Burkina Faso;

VU la loi n° 034/2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso;

VU la loi nº 006-2013/AN du 02 avril 2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso;

VU le décret n° 2007-610/PRES/PM/MAHRH du 04 octobre 2007 portant adoption de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural;

VU le décret n° 2012-981/PRES/PM/MAH/MEF/MATDS du 13 décembre 2012 portant adoption du Plan d'action de mise en œuvre de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural et de la loi portant régime foncier rural.

VU le décret n° 2016-293/PRES/PM/MAAH du 28 avril 2016 portant organisation du Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques ;

SUR rapport du Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 15 octobre 2014 ;

DECRETE

ARTICLE 1:

Est adopté la feuille de route pour la généralisation de l'application des textes relatifs au régime foncier rural dont le texte du plan quinquennal 2015-2019 est joint en annexe au présent décret.

ARTICLE 2: Le Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Ministre de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique, le Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, Garde des Sceaux, le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 awrii 2017

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

1 wesa

Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Hadizatou Rosine COULIBALY née SORI

Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

Simeon SAWADOGO

Le Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, Garde des Sceaux

Bessolé Réné BAGORO

Le Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques

Jacob QUEDRAOGO

Le Ministre de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement

Climatique

Batio BASSIERE

Le Ministre des Ressources Animales

et Halieutiques

Sommanogo KOUTOU

Le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat

Maurice Dieudonné BONANET

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

BURKINA FASO Unité - Progrès – Justice

FEUILLE DE ROUTE POUR LA GENERALISATION DE L'APPLICATION DES TEXTES RELATIFS AU REGIME FONCIER RURAL

Adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 15 octobre 2014

Octobre 2014

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION	
I. ETAT DES LIEUX DE L'APPLICATION DES TEXTES SUR LE FONCIER	5
RURAL	
II. LES DEFIS MAJEURS	6
III. METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE	
IV. LE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2015 - 2019	8
a. Le cadre logique	11
b. Programmation des activités	26
V. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE D)E LA
FEUILLE DE ROUTE	40
VI. STRATEGIE DE LA MISE EN ŒUVRE	
a. Les principes de mise en œuvre	42
b. Les acteurs de la mise en œuvre	43
c. Le dispositif institutionnel de suivi-évaluation	43
CONCLUSION	44
CONOLOGICIA	

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADP : Assemblée des Députés du peuple

AN : Assemblée Nationale

APFR : Attestation de Possession Foncière Rurale

ASFR : Agent des Services Fonciers Ruraux

BD : Bureau Domanial

CCFV : Commission De Conciliation Foncière Villageoise

CFV : Commission Foncière Villageoise CRA : Chambre Régionale d'Agriculture

CTR : Comité Technique Régional

CVD : Conseil Villageois de Développement

DGFOMR : Direction Générale du Foncier de la Formation et de l'Organisation du

Monde Rural

FAJO : Groupement de bureaux composé de Fit Conseil, ATEEF, Jade

Productions et ODEC

GPUT : Gestion Participative de l'Utilisation des terres

MASA : Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire

MATD : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation

MATS : Ministère de l'administration Territoriale et de la Sécurité

MCA-BF : Millennium Challenge Account Burkina Faso

MCC : Millenium Challenge Corporation

MEDD : Ministère de l'environnement et du Développement Durable

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

MJ : Ministère de la Justice

MRA : Ministère des Ressources Animales
ONG : Organisation Non Gouvernementale

OP : Organisation Paysanne

PM : Premier ministère

PNGT2-III : Programme National de Gestion des Terroirs

PSF-MCA : Projet Sécurisation Foncière du MCA

PV : Procès-Verbal

SCADD : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

SFR : Service Foncier Rural
TD : Tribunal Départemental

TGI: Tribunal de Grande Instance

INTRODUCTION

Le Burkina Faso a adopté le 16 juin 2009, la loi n°034-2009 portant régime foncier rural. Cette loi est une traduction normative des réformes inscrites dans la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) adoptée par décret en 2007. Elle a permis de définir le cadre juridique et institutionnel de la gestion et d'accès à la terre dans les communes rurales et les villages rattachés aux communes urbaines.

Depuis l'adoption de la loi, plusieurs expériences de son application ont été menées sur ressources propres de l'État et dans le cadre des projets et programmes, notamment le Projet de Sécurisation Foncière du Millennium Challenge Account (PSF/MCA-BF).

Courant l'année 2014, plusieurs initiatives ont permis d'évaluer l'application de la loi n° 034-2009 et de disposer d'un état des lieux. Les résultats des différents travaux sont consignés dans les principaux rapports suivants :

- le rapport de l'étude de l'état des lieux d'application de la loi n°034-2009, validé par le comité de suivi le 20 juin 2014;
- le rapport du Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière (CAGF)
 qui a évalué et noté en matière de gouvernance foncière le Burkina
 Faso, et qui a été validé par l'atelier national du 16 juin 2014;
- les résultats des travaux de l'atelier national de capitalisation des acquis du PSF/ MCA-BF organisé à Ouagadougou les 08 et 09 juillet 2014 suite à 5 ateliers régionaux.

Sur la base de ces documents, la MASA a présenté le 23 juillet 2014 en Conseil des Ministres, un rapport présentant les acquis, les difficultés mais également les recommandations en vue de la consolidation, la pérennisation et la duplication des acquis dans toutes les communes du Burkina.

Suite aux instructions du Conseil des Ministres, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre par lettre 2014-1799 du 04 août 2014, a instruit le MASA de constituer un comité interministériel d'élaboration d'une feuille de route permettant de passer à la phase opérationnelle dans toutes les communes.

Ainsi, par arrêté N°093/MASA/CAB du 29 août 2014, un comité a été mis en place et a regroupé douze (12) ministères, l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF), la Chambre Nationale d'Agriculture (CNA), la Confédération Paysanne du Faso (CPF), les Organisations de la Société Civile (OSC), le privé et des personnes ressources.

Le comité, ainsi constitué a défini une stratégie et un plan d'action en se fondant sur les recommandations contenues dans les différents rapports d'études sur l'état des lieux.

I. ETAT DES LIEUX DE L'APPLICATION DES TEXTES SUR LE FONCIER RURAL

Depuis l'adoption des textes sur le foncier rural, quarante-sept (47) communes ont bénéficié de l'appui du Projet de Sécurisation Foncière du MCA-BF pour son application effective sur le terrain. Cette expérience a produit des résultats performants qui se sont concrétisés entre autres par :

- la réception dans les différentes communes de 12 887 demandes d'Attestations de Possession Foncière Rurale (APFR) dont 1989 émanant des femmes :
- l'établissement de 2385 procès-verbaux de constatations de possession foncière ;
- la signature par les maires de 332 APFR;
- la délivrance des APFR à 260 producteurs dont 11 femmes.

Outre ces acquis, les performances s'observent également au niveau du renforcement du cadre législatif et règlementaire sur le foncier, la disponibilité des outils pédagogiques et d'application des textes, l'amélioration des stratégies et des actions en matière de communication et de sensibilisation, le renfoncement des capacités opérationnelles des acteurs locaux des communes bénéficiaires.

Des études d'évaluation et de capitalisation ont été faites sur les actions menées et ont permis d'en tirer quelques leçons. Ces études et rapports ont porté sur :

- l'état des lieux de l'application des textes sur le foncier rural ;
- le cadre d'analyse de la gouvernance foncière au Burkina Faso ;
- la capitalisation de la mise en œuvre du projet de sécurisation foncière du MCA-BF;
- etc.

Ces documents ont permis de mettre en exergue des avancées significatives en matière de gouvernance foncière. Ils ont également révélé des insuffisances et faiblesses dans l'application effective des textes relatifs au foncier rural sur les plans législatif et réglementaire, institutionnel et opérationnel. Il s'agit notamment de :

- l'inachèvement juridique caractérisé par l'absence de certains textes d'application :

- l'absence de certains outils pour une application efficiente de la loi ;
- l'insuffisance de coordination de l'ensemble des intervenants;
- la faible capacité institutionnelle des communes.

Des réponses appropriées à ces différentes contraintes permettront de consolider les acquis et de faciliter la généralisation de l'application de la loi.

II. LES DEFIS MAJEURS

L'application généralisée des textes relatifs au régime foncier rural pose les défis majeurs suivants :

- mettre en place les structures et instances locales de gestion foncière sur l'ensemble du territoire national;
- assurer la fonctionnalité et la pérennité des structures et instances locales de gestion foncière sur l'ensemble du territoire national;
- améliorer l'appropriation des textes par les acteurs fonciers et renforcer leur participation au processus ;
- formaliser les droits fonciers de l'ensemble des acteurs (Etat, collectivités territoriales et particuliers) ;
- faciliter l'accès des femmes et groupes vulnérables à la terre et sécuriser leurs droits;
- harmoniser les interventions des acteurs sur le terrain en matière foncière.

III. METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

Conformément aux instructions de son Excellence Monsieur le Premier Ministre à travers la lettre n°2014/1799 du 04 août 2014, la présente feuille de route a été élaborée par un comité comprenant les départements ministériels concernés par le foncier rural. Ce comité, mis en place par arrêté N°093/MASA/CAB du 29 août 2014 se composait des structures suivantes :

- le Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (MASA) ;
- le Ministère de l'Economie et Finances (MEF) ;
- le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (MATD) ;
- le Ministère de la Justice (MJ) ;
- le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD);

- le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH) ;
- le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU);
- le Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre(MPFG) ;
- le Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (MEAHA);
- le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité (MATS);
- le Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports(MIDT);
- le Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique (MDHPC);
- le Projet de Sécurisation Foncière du Millénium Challenge Account (PSF/MCA-BF);
- le Programme de Renforcement de la Gouvernance Locale (PRGLA);
- l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) ;
- la Chambre Nationale d'Agriculture (CNA);
- la Confédération Paysanne du Faso (CPF) ;
- l'Observatoire National du Foncier (ONF);
- l'Association des Femmes Juristes ;
- l'Ordre National des Géomètres ;
- des personnes ressources.

Le comité a tenu une première session de travail du 1^{er} au 05 septembre 2014 qui a abouti à l'élaboration d'un projet de feuille de route. Ce projet a été ensuite finalisé par un comité restreint. Les documents qui ont servi à l'élaboration de cette feuille de route sont entre autres :

- le rapport de l'étude de l'état des lieux de l'application de la loi portant régime foncier rural validé par le comité de suivi le 20 juin 2014;
- le rapport du cadre d'analyse de la gouvernance foncière validé par un atelier national le 16 juin 2014;
- le rapport de l'atelier de capitalisation des acquis du projet sécurisation foncière du MCA tenu les 08 et 09 juillet 2014 ;
- le plan d'action de mise en œuvre de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural et de la loi portant régime foncier rural adopté en Conseil des Ministres, le 13 décembre 2012;

- les rapports bilans des différents ministères pour la mise en œuvre de la loi.

Afin de disposer d'un plan d'action opérationnel, le comité a priorisé des actions en tenant compte des critères suivants :

- les activités ciblées contribuent prioritairement à la généralisation de l'application des textes relatifs au foncier;
- les activités sont réalisables dans un délai de cinq (05) ans ;
- les coûts de réalisation des activités sont raisonnables.

En outre, certaines actions ont été identifiées comme des mesures d'accompagnement nécessaires à l'atteinte des objectifs définis par le plan d'action.

IV.LE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2015 - 2019

Le plan d'action s'articule autour de neuf (09) axes stratégiques, quatorze (14) objectifs opérationnels et dix-neuf (19) résultats attendus. Sur la base des résultats attendus, les éléments suivants ont été définis dans un cadre logique :

- les activités prioritaires au nombre de soixante (60) ainsi que des sous-activités ou tâches ;
- les indicateurs de résultat ;
- les sources de vérification ;
- les hypothèses;
- les structures responsables ;
- les structures partenaires.

L'ensemble des activités dont le coût de réalisation s'élève à dix huit milliards trois cent seize millions cinq mille cent soixante sept (18 316 005 167) francs ont fait l'objet d'une planification et programmation quinquennale. Les neuf (9) principaux axes retenus se présentent ainsi qu'il suit :

 Axe stratégique 1 : Amélioration du cadre juridique et institutionnel de la gouvernance foncière.

Cet axe permettra de disposer d'un cadre juridique complet par l'adoption de nouveaux textes complémentaires notamment pour la mise en place de l'Agence Nationale des Terres Rurales (ANTR) et le Fonds National de Sécurisation Foncière (FNSF).

- Axe stratégique 2: Poursuite de la communication et la sensibilisation sur les textes du foncier rural.
 Il s'agit d'intensifier la sensibilisation des acteurs locaux sur les enjeux liés à l'application des textes sur le foncier rural.
- <u>Axe stratégique 3</u>: Prise en compte du genre dans la gouvernance foncière.

Il vise les actions spécifiques suivantes :

- Sensibiliser les femmes, les autorités coutumières et les propriétaires terriens sur les enjeux liés à la prise en compte du genre dans la gouvernance foncière en milieu rural;
- Prendre des mesures d'accompagnement au profit des femmes demandeuses d'APFR.
- Axe stratégique 4: Poursuite de la mise en place des structures et instances de gestion foncière. L'objectif visé par cet axe est de mettre en place dans chaque commune, des Services Fonciers Ruraux ou Bureaux Domaniaux (SFR/BD), de Commissions Foncières Villageoises (CFV) et de Commissions de Conciliation Foncière Villageoises (CCFV) fonctionnels.
- Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités des acteurs et institutions de gestion foncière. Les objectifs de cet axe visent l'opérationnalisation des structures l'amélioration des locales de gestion foncière. capacités opérationnelles techniques et des collectivités des services territoriales.
- Axe stratégique 6 : Aménagement du territoire
- Il vise la mise en place des structures et des instruments d'aménagement et de développement durable du territoire au niveau national, régional, provincial et communal et le renforcement des capacités de ces structures au niveau national et régional.
- **Axe stratégique 7 :** Appui à la formalisation des droits fonciers ruraux de l'ensemble des acteurs.

Il s'agit en l'espèce de promouvoir la délivrance des titres sur le foncier en milieu rural et d'amorcer l'immatriculation des terres aménagées de l'Etat.

- Axe stratégique 8: Renforcement de la gestion participative du foncier et des autres ressources naturelles au niveau local.
 Il permettra d'entreprendre l'élaboration des chartes foncières locales pour faciliter l'application des textes relatifs au foncier rural.
- <u>Axe stratégique 9</u>: Suivi-évaluation des performances de la feuille de route.

Il vise à assurer le suivi-évaluation de la feuille de route et de consolider les acquis du projet de sécurisation foncière dans les 47 communes d'intervention du MCA.

Les axes stratégiques et objectifs opérationnels sont consignés et précisés dans un cadre logique. Cependant, leur mise en œuvre efficiente nécessite des mesures d'accompagnement.

a. <u>Le cadre logique</u>

Résultats attendus	Activités prioritaires (et tâches)	Indicateur de résultat	Source de vérification	Hypothèses	Structure responsable	Structures partenaires
	AXE 1. Amelioration du cadre juridique et institutionnel de la gouvernance fonciere	dre juridique et instit	utionnel de la gouv	emance foncie	Tê.	
1.1.1 Les textes d'application complémentaires sont disponibles	interministérielle de contrôle et de l'évaluation des opérations foncières et domaniales - Elaborer le projet de décret portant nomination des membres de la commission interministériel; - Faire un rapport en Conseil des ministres pour l'adoption du décret - Installer les membres		sponible Officiel		DGAT- DL/MATD	Confère décret 2014- 481/PRES/PM/MATD/ MEF/MHU
	1.1.2 Elaborer et faire adopter les textes de l'Agence Nationale des Terres Rurales (ANTR); - Faire l'étude de faisabilité (cf loi sur EPA); - Elaborer les statuts et règlement intérieur de l'ANTR; - Elaborer un projet de décret d'adoption des statuts et règlement intérieur de l'ANTR; - Elaborer un rapport en Conseil des ministres pour l'approbation des textes relatifs à l'ANTR; - Installer les membres	Les décrets sont disponibles	Les décrets sur l'ANTR, Journal Officiel		DGFOMR/MASA	PM, MATD, MHU, MASA, MEAHA, MRAH, MJ, MATS, MEDD, MPFG, AMBF, ARBF, AFJ/BF, CNA, CPF, Ordre des géomètres experts, Association des urbanistes
	1.1.3 Elaborer et faire adopter les textes du Fonds national de sécurisation foncière en milieu rural (FNSFMR) - Réaliser l'étude de faisabilité du FNSFMR; - Elaborer les statuts et règlement intérieur du FNSFMR; - Elaborer un projet de décret d'adoption des statuts et règlement intérieur du FNSFMR; - Elaborer un rapport en Conseil des ministres pour l'approbation des textes	Les décrets sur le Fonds de sécurisation foncière	Les décrets sur le Fonds, Journal Officiel		DGFOMR/MASA	PM, DGTCP/MEF MATD, MHU,, MEAHA, MRAH, MJ, MATS, MEDD, MPFG, AMBF, ARBF, AFJ/BF, CNA, CPF, DGI/MEF, Ordre des géomètres experts, Association des urbanistes

Resultats	Activités prioritaires (et tâches)	Indicateur de résultat	Source de vérification	Hypothèses	Structure responsable	partenaires
enou avia	relatifs au FNSFMR Installer les membres					
	1.1.1.4 Elaborer et faire adopter les textes relatifs au statut des agents des services fonciers communaux (SFR/BD) - Elaborer le statut des agents des services fonciers communaux (SFR/BD); - Organiser un atelier de validation les projets textes - Elaborer un projet de décret d'adoption des statuts des agents des services fonciers communaux (SFR/BD); - Elaborer un rapport en Conseil des	Les décrets portant statut des agents des services fonciers communaux (SFR/BD)	Les décrets portant statut des agents SFR/BD, Journal Officiel		DGFPT/ MATD	MFPTSS, MEF, AMBF, etc.
	ministres pour l'approbation des textes 1.1.1.5 Elaborer et faire adopter une loi sur le règlement des conflits fonciers pour permettre aux juridictions de trancher sans les PV de non conciliation pour une période transitoire de deux (02) ans . Elaborer l'avant-projet de loi sur le règlement des conflits fonciers; . Faire un rapport en Conseil des ministres pour l'adoption du projet de loi . Faire un exposé de motif pour l'adoption de la loi à l'Assemblée Nationale	La loi sur le règlement des conflits fonciers et son décret de promulgation	La loi sur le règlement des conflits fonciers, JO		DGAJJ/MJ	MATD, MASA, MEAHA, MRAH, MATS, MEDD, MPFG, AMBF, ARBF, AFJ/BF, CPF, MDHPC DGI/MEF
	1.1.1.6 Elaborer un recueil des textes relatifs au foncier et la gestion des ressources naturelles pour les acteurs judiciaires	Le recueil des textes relatifs au foncier et la gestion des ressources	Le recueil des textes		DGAJJ/MJ	MATD, MEAHA, MRAH, MATS, MEDD, MPFG, AMBF, ARBF, AFJ/BF, CPF, MDHPC DGI/MEF
1.1.2 Les textes législatifs et réglementaires	1.1.2.1 Relire la loi portant organisation judiciaire pour prendre en compte la conciliation Elaborer l'avant-projet de loi portant	naturelles La loi portant modification de l'organisation judiciaire et son	La loi portant organisation judiciaire, JO		DGAJJ/MJ	MATD, MASA, MEAHA, MRAH, MATS, MEDD, MPFG, AMBF, ARBF, AFJ/BF,

Résultats attendus	Activités prioritaires (et táches)	Indicateur de résultat	Source de Vérification	Hypothèses	Structure responsable	Structures partenaires
rural sont relus et adoptés	modification de l'organisation judiciaire; - Faire un rapport en Conseil des ministres pour l'adoption du projet de loi - Faire un exposé de motif pour l'adoption de la loi à l'Assemblée Nationale	Décret de promulgation				CPF, MDHPC DGI/MEF, etc.
	 1.1.2.2 Relire le code de procédure civile pour prendre en compte la saisine du TGI par simple requête en matière de règlement des conflits fonciers ruraux Elaborer l'avant-projet de loi portant modification du code de procédure civile; Faire un rapport en Conseil des ministres pour l'adoption du projet de loi Faire un exposé de motif pour l'adoption de la loi à l'Assemblée Nationale 	La loi portant modification du code de procédure civile et son décret de promulgation	La loi portant code de procédure civile, JO		DGAJJ/MJ	MATD, MASA, MEAHA, MRAH, MATS, MEDD, MPFG, AMBF, ARBF, AFJ/BF, CPF, MDHPC DGI/MEF, etc.
	1.1.2.3 Relire l'organigramme type des communes pour intégrer la gestion foncière - Elaborer un projet d'arrêté portant modification de l'organigramme type des communes; - Soumettre à la signature des ministres	L'arrêté portant modification de l'organigramme type des communes	L'arrêté portant l'organigramme type des communes, JO		DGD/MATD	MHU, MASA, MEAHA, MRAH, MJ, MATS, MEDD, MPFG, MEF AMBF, ARBF, AFJ/BF, CNA, PTF,
	AXE 2: Poursuite de la communication et la sensibilisation sur les textes du foncier rural Objectif opérationnel 2.1 : sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux liés à l'application des textes sur le foncier rural	inication et la sensibi eurs locaux sur les er	ation et la sensibilisation sur les textes du foncier rural s locaux sur les enjeux liés à l'application des textes sur	es du foncier tion des texte	rural s sur le foncier ru	ral
2.1.1 Les publics cibles sont sensibilisés aux enjeux de l'application de la loi et adhèrent au	 2.1.1.1 Actualiser le plan de communication Elaborer des termes de références; Recruter 01 consultant; Mettre en place un comité (F/H) de suivi de l'élaboration du plan Organiser un atelier national (F/H) de validation du plan 	Plan de communication disponible	Rapport produit		MASA	MEF, MPFG, MRAH, MATD, MATS, MJ, MAH, MEDD, MDHPC, MC, MEAHA, CNA, CPF, OSC, PTF
processus	2.1.1.2 Mettre en œuvre le plan de communication	Nombre de personnes	Rapport de la structure		MASA	MEF, MPFG, MRAH, MATD, MATS, MJ

	MAH, MEDD, MDHPC, MC, MEAHA, CNA, CPF, OSC, PTF	H OW CHAN	MATD, MATS, MJ, MAH, MEDD, MDHPC, MC, MEAHA, CNA, CPF, OSC, PTF	MEF, MPFG, MRAH, MATD, MATS, MJ, MAH, MEDD, MDHPC, MC, MEAHA, CNA, CPF, OSC, PTF	MASA, MATD CPF, OSC, PTF	MATD, MATS, MJ,
Structure responsable		MASA	MASA	MASA	MPFG	MASA
Hypothèses						
Source de vérification	responsable	- Rapports d'activités	Rapport de la structure responsable	Rapport de la structure responsable	Rapport de l'atelier	Rapport de la structure
Indicateur de résultat	touchées (F/H)	- Nombre de tribunes organisées - Nombre de personnes (F/H)	Nombre de théâtres forums organisés	Nombre d'émissions radio organisées	Nombre de participants formés Session de formation organisée	- Nombre de rencontres de
Activités prioritaires (et tâches)		2.1.1.3 Organiser 500 tribunes d'expression villageoises	2.1.1.4 Organiser 227¹ théâtres forums sur les textes du foncier rural - Elaborer des 7DR - Recruter des troupes théâtrales - Recruter des troupes théâtrales	2.1.1.5 Diffuser 210 émissions radio sur les textes fonciers ruraux et les décisions de justice relatives au foncier - Elaborer des TDR - Signer des protocoles avec une agence de communication - Produire 70 émissions (07 émissions thématiques dans 10 fangues locales)	2.1.1.6 Organiser une formation en plaidoyers pour la prise en compte du genre dans la gouvernance foncière au profit de 13 équipes régionales (60 personnes) - Elaborer des TDR - Elaborer les modules de formation	2.1.17 Organiser 304 ² rencontres de plaidoyers en direction des leaders locaux
Résultats	attendus					

¹ Dans 109 109 communes (hors MCA, NEER TAMBA, PACOF et PNGT)

Structures partenaires	MAH, MEDD, MDHPC, MC, MEAHA, CNA, CPF, OSC, PTF	600	compte du genre dans		MASA, ONF, communes		MASA, ONF, communes
Structure responsable			x liés à la prise en		MPFG		MPFG
Hypothèses		foncière	s sur les enjeux				Accessibilité financière des APFR pour les femmes
Source de vérification	responsable	la gouvernance f	opriétaires terrien		Rapports des sessions de formation	Rapports des sessions de formation	Rapports des sessions de restitution
Indicateur de résultat	plaidoyer tenues - Nombre de personnes touchées	Axe 3 : Prise en compte du genre dans la gouvernance foncière	outumières et les pro	Nombre de	sessions de formation réalisées - Nombre de participants	Nombre de sessions de formation organisées Nombre de femmes touchées	- Nombre de sessions de restitution organisées - Nombre d'acteurs touchés par les sessions de restitution
Activités prioritaires (et táches)	d'opinion pour la prise en compte du genre dans la gouvernance foncière	Axe 3; Prise en co	Objectif opérationnel 3.1 : Sensibiliser les femmes, les autorités coutumières et les propriétaires terriens sur les enjeux liés à la prise en compte du genre dans		3.1.1.1 Organiser 13 sessions de formations des formateurs au niveau régional	3.1.1.2 Organiser 702 sessions de formations spécifiques aux femmes membres des structures locales de gestion foncières, dans toutes les communes - Elaborer des TDR - Elaborer les modules de formation - Organiser une session de formation	3.1.1.3 Appuyer l'organisation de sessions de restitution des contenus des formations spécifiques aux acteurs villageois dans de 7577 villages³ - Signer des protocoles avec les communes
Résultats attendus	1		Objectif opérationn			3.1.1 Les acteurs ont pris conscience des enjeux liés à l'accès de la femme à la sécurisation foncière et	adhèrent au processus

² Hors communes MCA

³ Hors villages des communes MCA au nombre de 1198

Résultats	Activités prioritaires (et tâches)	Indicateur de résultat	Source de Hy vérification	Hypothèses	Structure responsable	Structures partenaires
attendus						
	Objects enérationnel 3.2 : Prendre des mesur	ures d'accompagner	es d'accompagnement au profit des femmes demandeuses d'APFR	nmes deman	deuses d'APFR	
	auprès de l'AMBF pour la délivrance d'actes d'états civils au profit des femmes demandeuses d'APFR Préparer un document de plaidoyer	Nombre de plaidoyers faits Nombre d'actes d'état civils délivrés	Rapport des plaidoyers			
3.2.1 Les femmes sont motivées pour la demande d'APFR	Tenir la rencontre de pladoyer S.2.1.2 Mener un plaidoyer auprès du FAARF, le FBDES et des autres institutions financières pour le financement de projets à partir d'APFR des femmes Préparer un document de plaidoyer Tenir la rencontre de plaidoyer	- Nombre de rencontres de plaidoyer organisées - Nombre d'institutions financières	Comptes rendus des rencontres de plaidoyers		MPFG	MASA, ONF
	touchees tourise de gestion foncière	touchees	res et instances de g	estion fonciè	šre	
	AAE 4: Foursule de la mise d'institutions fonctionnelles de mise en œuvre de la loi	oser d'institutions fo	nctionnelles de mise	en œuvre de	la loi	
	4.1.1.1 Mettre à la disposition des communes un plan de recrutement des agents SFR/BD Elaborer le plan de recrutement Organiser un atelier de validation	Le plan de recrutement des agents SFR/BD	Le courrier arrivé des mairies, Les archives de la commune, Le bordereau de		DGFPT/ MATD	MFPTSS, MEF, MASA MATS, MPFG, AMBF, ARBF, AFJ/BF, etc.
4.1.1 Les structures locales de gestion	Mettre à la disposition des communes 4.1.1.2 Organiser le processus de recrutement des agents SFR/BD	Nombre d'agents recrutés par commune	recrutement; - L'arrêté de nomination		DGFPT/MATD	MASA MATD, MFPTSS, MEF, MATS, MPFG, AMBF, CPF, etc.
foncière sont mises en place	4.1.1.3 Organiser des ateliers communaux d'information et de formation sur la mise en place des structures locales de gestion foncière (SFR/BD, CFV, CCFV)	Nombre de personnes formées Nombre de communes	- Les rapports des ateliers communaux; - Liste des participants		DGFOMR/MAS A	MATD, MEF, MHU, MRAH, MJ, MATS, MEDD, MPFG, AMBF, AFJ/BF, CPF, CNA, PTF, etc.
	4.1.1.4 Mettre en place les CFV et CCFV dans	Nombre de CFV	- Arrêté de	Existence	Conseil	Préfet, CVD, les

Résultats attendus	Activités prioritaires (et tâches)	Indicateur de résultat	Source de vérification	Hypothèses	Structure responsable	Structures partenaires
	les villages - Informer les maires par lettre circulaire pour la prise de mesure budgétaire en vue des tournées d'installation des CFV et CCFV - Informer les préfets de département sur l'installation des CCFV - Procéder à la mise en place des structures	Nombre de CCFV	nomination des membres ; - PV d'installation	de cohésion sociale	municipal	services techniques déconcentrés, CRA, CPF, organisations de la société civile.
	Objectif poérationnel E 4 : Océrationnel et la gestion foncière	apacités des acteurs	s et institutions de	gestion foncie	916	
	objectif operationilei 3.1 . Operationilaliser les structures locales de gestion tonciere	peranonnaliser les s	tructures locales de	s gestion roncii	ere	
5.1.1 8 775 Commissions Foncières Villageoises e sont	 5.1.1.1 Former les Commissions Foncières Villageoises sur (les textes fonciers, procédure de gestion foncière, leurs rôles et attributions fonciers, rédaction et remplissage des PV, registres). Elaborer des fermes de références; actualiser et imprimer les modules de formation Organiser la formation initiale; Organiser une formation de recyclage (secrétaires des CFV) 	- % de CFV formées - nombre de membres (H/F) formés	Rapport d'activités de la structure responsable		Conseil municipal	MATD, MEF, MASA, MEDD, MRAH, MJ Projet et programs
operationnalisees	5.1.1.2 Doter les Commissions Foncières Villageoises d'un kit minimum cantines, registres, imprimés, tables, chaises, bics, cahiers chemises, sacs) - Elaborer les DAO - Sélectionner des fournisseurs - Réceptionner	% de CFV équipées	- PV de réception - Bordereau de livraison		Conseil municípal	MATD, MEF, MASA, MEDD, MRAH, MJ Projets et Programmes

Structures partenaires	MATD, MEF, MASA, MEDD, MRAH, MJ Projets et Programmes	MATD, MEF, MASA, MEDD, MRAH, MJ Projets et Programmes		
Structure S responsable F	Commune	Commune	Commune	Commune
Hypothèses				
Source de vérification	Rapport d'activités de la structure responsable	- PV de réception - Bordereau de livraison	Rapport de formation	PV de réception Bordereau de Iivraison
Indicateur de résultat	- % de CCFV formées - % de participants (H/F) formés	% de CCFV équipées	 Nombre d'agents formés Nombre d'agents recyclés 	Nombre SFR équipés en kit
Activités prioritaires (et tâches)	sions de soises sur (les outions, procédure lères, rédaction s.) éférences; s modules de nitiale;	(secretaires des CCrV) 5.1.2.2 Doter les Commissions de conciliation Foncières Villageoises d'un kit minimum (cantines, registres, imprimés, tables, chaises, stylos, cahiers chemises, sacs) - Elaborer les DAO - Selectionner les fournisseurs - Réceptionner les équipements - Matter à la disposition des CCFV	5.1.3.1 Former les agents des SFR sur les textes fonciers, l'utilisation du GPS, matériel informatique, logiciel, guides et registres - Elaborer des termes de références; - actualiser et imprimer les modules de formation - Organiser la formation initiale; - Organiser une formation de recyclages	5.1.3.2 Equiper les SFR en kits ⁴ Elaborer les DAO - Sélectionner les fournisseurs
Résultats	75 ons de	Villageoises sont opérationnalisées	5.1.3 Les Services Fonciers Ruraux sont opérationnels	

⁴ Cf. kit formalisé (2 motos, 2 ordinateurs, 2 GPS, 2 registres fonciers etc.)

				لت.				
Structures partenaires				MEF, MASA, MIDT, MATD, Projet	MEF, MASA, MIDT, MATD, Projet	MEF, MASA, MIDT, MATD, Projet	MEF, MASA, MIDT, MATD, Projet	MEF, MASA, MIDT, MATD, Projet
Structure responsable		nioues		Commune	MASA	Commune	Commune	Commune
Hypothèses		s services tech						
Source de vérification		pérationnelles de		Rapport de formation	Rapport de formation	Rapport de formation	Rapport de formation	Rapport de formation
Indicateur de résultat		liorer les capacités opérationnelles des services techniques		Nombre de personnes formées	Nombre d'agents formés	Nombre de personnes formées	Nombre de personnes formées	Nombre de personnes formées
Activités prioritaires (et tâches)	- Réceptionner le matériel	Objectif opérationnel 5,2 : Amélior	5.2.1.1 Former des formateurs sur les textes fonciers	- Elaborer des termes de références; - Revue et impressions des modules de formation - Organiser la formation	 5.2.1.2 Former les services techniques déconcentrés sur les textes fonciers et le processus de sécurisation foncière. Elaborer des fermes de références; Revue et impressions des modules de formation. Organiser la formation. 	 5.2.1.3 Informer la tutelle rapprochée sur l'exercice de leurs compétences en matière foncière (Gouverneurs, Hauts Commissaires, Préfets, SGR et SGP) Elaborer des termes de références; Revue et impressions des modules de formation Organiser la formation. 	5.2.1.4 Former les acteurs judiciaires sur la gestion des conflits fonciers - Elaborer des termes de références; - Revue et impressions des modules de formation - Organiser la formation.	5.2.1.5 Former les membres des tribunaux départementaux sur l'état civil, la gestion des conflits fonciers et la rédaction des jugements - Elaborer des termes de références ; - Revue et impressions des modules de formation
Résultats attendus						5.2.1 Les services techniques déconcentrés accompagnent les structures locales de gestion foncière		

Résultats	Activités prioritaires (et tâches)	Indicateur de résultal	Source de vérification	Hypothèses	Structure responsable	Structures partenaires
attendus	Organiser la formation.					
	5.2.1.6 Former les receveurs des domaines et de la publicité foncière, les agents du cadastre . Elaborer des termes de références ; . Revue et impressions des modules de formation . Organiser la formation	Nombre de personnes formées	Rapport de formation		Commune	MEF, MASA, MIDT, MATD, Projet
	- Organiser des sessions de recyclage 5.2.1.7 Equiper les services techniques déconcentrés (DGI, TGI), des moyens matériels (ordinateurs, véhicules, GPS, Moyens de rangement, archivage) nécessaires. - Elaborer les DAO - Sélectionner les fournisseurs - Recentionner les équipements	Nombre de services techniques équipés	PV de réception Bordereau de livraison		DG1 MEF DGAJJ MJ	
	Mettre à la disposition des structures		anllantivitée territ	oriales et des	and administrational es et des instances de concertation	rtation
Obje	Objectif opérationnel 5,3 : Améliorer les capacités ope	operationnelles des	בסוופרנואוניה בייני			
	5.3.1.1 Former les élus locaux et les SG sur les textes fonciers et leurs rôles . Elaborer des termes de références ; . Actualiser et imprimer les modules de formation	Nb de personnes formées	Rapport de formation		DGFOMR/MAS A	MATD, MEF, MRAH Projets et programmes
territoriales sont améliorées	r la formation.	AVE 6 . Amanagament distertitoile	dir ferritoire			
		ctures et instrumen	ts d'aménagement	et de dévelop	se et instruments d'aménagement et de développement durable du territoire	territoire
Obje	Objectif opérationnel 6.1 : Operationnaliser les su cen		- Les textes		<u> </u>	. Ministères
6.1.1 Les organes et structures	6.1.1.1 Prendre des arrêtés pour la mise en		nommant les membres du CONADDT,		DGAT-DL/ MATD	collectivités territoriales . Chambres consulaires
de développement durable du territoire sont mises en place	place du CONADDT, la COADDT la CPADDT et la CCADDT	<u> </u>	CCADDT, CCADDT et CPADDT			- Bureaux d'études et autres professionnels de l'aménagement
						20

Résultats attendus	Activités prioritaires (et táches)	Indicateur de résultat	Source de vérification	Hypothèses	Structure responsable	Structures partenaires
			de mise en place · Rapports			J
6.1.2 Les capacités des membres de la CNADDT, du	6.1.2.1 Organiser deux sessions de formation/information des membres de la CNADDT et du CONADT sur les textes fonciers et d'aménagement du territoire, leurs attributions et leurs rôles	- Nombre de membres formés - Pourcentage des participants formés (H/F)	- Rapports de formation - Rapports d'activités		DGAT-DL/ MATD	- Etat et ses démembrements . OSC . Secteur privé . PTF
CONADDT et des CRADDT sont renforcées	6.1.2.2 Organiser des sessions de formation des membres des commissions régionales	- Nombre de membres formés - Pourcentage des participants formés (H/F)	- Rapports de formation - Rapports d'activités		DGAT-Di/ MATD	- Etat et ses démembrements - OSC - Secteur privé - PTF
	Objectif opérationnel 7.1 Promotivoir la délivrance des tétres cur la fondie des acteurs	tion des droits foncie	des droits fonciers ruraux de l'ensemble des acteurs	Imble des acte	Sin	4.5
			- Nombre de PV			
7.1.1 La délivrance	7.1.1.1 Editer le manuel de procédure de délivrance des APFR	Le manuel de procédure de délivrance des APFR est disponible	de constatation de possession foncière dressés et de notification; Rapports de formation		DGD/MATD	Communes, RDPF/MEF
des APFR est effective dans les communes	7.1.1.2 Editer le guide de calcul des coûts de délivrance des APFR	Nombre de guide de calcul des coûts de délivrance des APFR	Bon de commande et bordereaux de livraison		Conseil municipal	Les services techniques déconcentrés concernés, les CFV, CCFV, Radios communautaires
	8.1.1.3 Publier la structure des coûts de délivrance des APFR dans les communes	Nombre de femmes et personnes vulnérables ayant bénéficié	- Tableaux d'affichage, - PV de réunion d'information; - Emissions		Conseil Municipal	PM, MPFG MATD, MASA, MEF, MDHPC

Résultats	Activités prioritaires (et tâches)	Indicateur de résultat	Source de vérification	Hypothèses	Structure responsable	Structures partenaires
attendus		d'accompagnement	radiophoniques, etc.			
	7.1.1.4 appuyé financièrement des femmes et des personnes vuinérables dans l'accès à la terre et l'obtention des APFR, dans les	Nombre de femmes et de personnes vulnérables annivés	Nombre d'APFR délivrées aux femmes		DGD/MATD	MASA, MEF Communes
	communes 7.1.1.5 Mettre à la disposition des communes des exemplaires de registres et imprimés	Nombre d'exemplaires, de registres et imprimés remis aux	Bon de commande et bordereaux de livraison			
	7.1.1.6 organisé deux opérations pilotes de constatation de possession foncière	Nombre de parcelles couvertes par l'enquête Nombre d'APFR délivrées	- Rapport d'enquête - Le registre des possessions foncières		DGI/MEF	
7.1.2 La délivrance des titres et actes sur le foncier est facilitée par une	7.1.2.1 Former les CTR à l'appréciation des délibérations relatives aux coûts locaux	Existence d'une délibération sur les coûts adaptés aux réalités locales	Délibérations		Gouvernorat/Co rnmission Technique Régionale	Projets et programmes
adaptés			loc terres du domaine de l'Etat et des collectivités territoriales	es collectivités	territoriales	
	Objectif opérationnel 7.2 : Immatriculer		- Textes			C + V + V · V · V · V · V · V · V · V · V
7.2.1 Les espaces spécifiques déjà aménagés par l'Etat et les	7.2.1.1 Immatriculer 4 000 hectares de périmètres hydro-agricoles aménagés par l'Etat	ş	règlementaires - Livre foncier - Plan de bornage de - PV de bornage		DGI/MEF	MAID, MASA, MAIS, MEDD, MJ, MRAH, MEAHA, MME, MPDH, MPFG, MHU, MIDT, OSC/ONG, CRA, CPF, CT
collectivites territoriales sont		antenages immatriculés	- Rapports d'activités			MATO MASA MATS
immatriculés	7.2.1.2 Immatriculer 6 000 hectares de stations d'élevage	s - Superficies des terres des	- Textes règlementaires		DGIMEF	MEDD, MJ, MRAH,

Structures partenaires	MEAHA, MME, MPDH, MPFG, MIDT, OSC/ONG, CRA, CPF, CT	MATD, MASA, MATS, MEDD, MJ, MRAH, MEAHA, MME, MPDH, MPFG, MIDT, OSC/ONG, CRA, CPF, CT				
Structure responsable		DGI/MEF	au niveau local	GPUI) DGFOMR/ MASA	DGFOMR/ MASA	Commune
Hypothèses			rces naturelles	uon des terres		Adhésion de
Source de vérification	- Livre foncier - Plan de bornage - PV de bornage - Rapports d'activités	- Textes règlementaires - Livre foncier - Plan de bornage - PV de bornage - Rapports d'activités	les autres ressour	Plan d'appui	- Guide actualisé - Rapport de vulgarisation	Rapports
Indicateur de résultat	stations d'élevage aménagées immatriculés - Nombre de périmètres aménagés immatriculés	- Superficies des terres des espaces de préservation de l'environnement aménagées - Nombre des espaces de préservation de l'environnement aménagées	pative du foncier et o	- Le plan d'appui disponible	- guide méthodologique actualisé - Nombre d'exemplaires du guide vulgarisé	- Nombre de
Activités prioritaires (et tâches)		7.2.1.3 Immatriculer 10 000 hectares de terres des aires fauniques et forestières (forêts classées, aires fauniques)	AXE 8: Renforcement de la gestion participative du foncier et des autres ressources naturelles au niveau local Objectif opérationnel 8.1 : Promouvoir la pastion participative de l'actionnel autre de l'actionnel au niveau local	8.1.1.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan d'appui à l'élaboration des chartes foncières locales - Elaborer des TDR - Elaborer le plan - Organiser un atelier de restitution - Mettre en œuvre le plan	8.1.1.2 Actualiser et vulgariser le guide méthodologie d'élaboration des chartes foncières locales - Elaborer des TDR - Relire le guide - Organiser un atelier de restitution - Editer et vulgariser le guide	8.1.1.3 Organiser 200 séances de
Résultats attendus				8.1.1 Des chartes foncières locales	sont élaborées dans les communes	

3-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1	Activités prioritaires (et tâches)	Indicateur de résultat	Source de vérification	Hypothèses	Structure responsable	Siruciules partenaires
Nesulate 	Janes Harry			00:+0		
attendus	sensibilisation sur les chartes foncières locales	séances organisées	d'activités	la population		
	Leaborer des TDR	 Nombre de villages touchés 				
	 Elaborer des supports de communes Organiser les séances dans les communes 	Nombre de				
	o 4 4 4 Eighann 2005 chartes foncières locales			 engageme nt des élus 		STD (MATD, MEF,
	Mettre en place une commission ad 'hoc			locaux, et		MASA, MATS, MEDD,
	- élaborer les TDR Déterminer les structures d'appui	Nombre de charles	PV d'adoption	coutumière	Commune	MJ, MKAR, MEARA, MME, MPDH, MPFG),
	Réaliser le profil environnemental et social	élaborées		S		OSC/ONG, CRA,
	rediger la charte foncière locale			- adilesion des	_	CPF, OSC locales
-				populations		
	67.5	walliation des performances du plan d'action	nances du pian d'	action		
	A Substitution of the subs	Axe 3. Our Comment of the control of	i-évaluation du pl	an d'action		
	Objectif operationing	in a langer in the langer in t				MATD, MATS, MET MED MJ, MRAH,
	9 1 1 1 Organiser des rencontres périodiques	nombre de	Rapport		DGFOMR/MASA	MEAHA, MME,
	d'évaluation des performances	rencontres périodíques	d'activités			OSC/ONG, CRA,
						CPF, CT
9.1.1 le dispositif						MATO, MATO, MEC MEDD, MJ, MRAH,
suivi évaluation est	 0.4.4.7 Boutourge canacités opérationnelles	,	Rapport		DGFOMR/MASA	MEAHA, MME, MPDH, MPFG, MIDT.
mis en place	du service de suivi évaluation de la DGFOMR					OSC/ONG, CRA,
						CPF, CI
	e de la constant de pretiones foncières	Nombre de bonnes	Rapport de		DGFOMR/MASA	MAID, MAIS, MER MEDD, MJ, MRAH, MEAHA MME
_	9.1.1.3 Capitaliser les pranques longies	prauques	Capitansanon			

s 150 communes du PNGT + les autres projets (PACOF/

Structures partenaires MPDH, MPFG, MIDT, OSC/ONG, CRA, CPF, CT		DPASA, DPRAH, DPEDD
Structure responsable	7 communes	DPI
Hypothèses	cière dans les 4	
Source de vérification	Sécurisation fon	Rapport de mission de suivi
Indicateur de résultat	les acquis du projet Sécurisation foncière dans les 47 communes	Nombre de mission
Activités prioritaires (et tâches).	objectif opérationnel 9.2: consolider les	9.2.1.1 organiser des missions semestrielles de suivi du fonctionnement des structures de gestion foncière locale mises en place, par les services techniques provinciaux, dans 47 communes
Résultats attendus		9.2.1 la gestion foncière au niveau local est assurée

b. Programmation des activités

	Montant										
	Montant Oté										
	ıt. QTÉ										
Année de réalisation	Oré Montant	oncière						- .			
Ann. 2016	Oté Montant	ridique et institutionnel de la gouvernance foncière	ue complet					15 000 000			
	Qté	de la g	s juridiq					5	!		
2015	Montant	nstitutionne	.1 : disposer d'un cadre juridique complet	10 000 000			30 000 000	15 000 000		000	
	Qté	que et ir	dispose		•			51	4	•	
Montant total		L cadre jurid	3	10 000 000			30 000 000	000 000			000 000 01
ß		AXE 1: Amélioration du cadre ju	Objectif opérationnel	10 000 000			000 000 08	000 000			000 000
Q Cote		1: Am	0	-			₩.		<u></u>		-
Axes et Activités		AXE		1.1.1.1 Opérationnaliser la commission interministérielle de	contrôle et de l'évaluation des opérations foncières et domaniales	1.1.2 Elaborer et faire adopter les textes de	l'Agence Nationale des Terres Rurales (ANTR) ;	1.1.1.3 Elaborer et faire adopter les textes du	sécurisation foncière en milieu rural (FNSFMR)	1.1.1.4 Elaborer et faire adopter les textes relatifs au statut des	agents des services fonciers communaux (SFR/BD)
Résultats attendus							1.1.1 Les textes d'application complémentaires	sont disponibles			

							Ant	Année de réalisation	sation		
		å	3	Montant total	2	2015	2016	2017	7	8	
Resultats attendus	AXES EL ACIIVILES	totale	ì	_L	9.6	untant	Oté Monfant	Qté	Montant	Gré Montant	Cité Montant
					 - -						
	1.1.1.5 Elaborer et faire							_	_ · -		
	adopter une foi sur le										_
	règlement des conflits										
	fonciers pour permettre		_	000 000 31	-	15 000 000	-		•		
	aux jundictions de	<u> </u>	200 000 01	2	<u> </u>	:					
	trancher sans les rivine										
-	non conciliation pour								•		
	une periode transitorie										
	de deux (02) ails							-		•	
	I.I.T. o Elaborel uni		_	•					_		
	recueil des textes			•	•••		_	_			
	relatifs au foncier et la		11 460 000	11 460 000	-	11 460 000				_	
	gestion des ressources										
	naturelles pour les					•••			_		
•	acteurs judiciaires										
	11.1.2.1 Relire la loi									•	
	portant organisation			•		•					
•	judiciaire pour prendre	·	24 000 000	24 000 000	-	24 000 000					•
	en compte la										
	conciliation							-			-
	1.1.2.2 Relire le code				_						
1,1.2 Les textes	de procédure civile	•					_		•	_	
législatifs et	pour prendre en								_	_	
réglementaires	compte la saisine du		24 000 000	24 000 000		24 000 000	_				
relatifs au foncier	TGI par simple requête	-							_		
rural sont relus et	en matière de						_				
adoptés	règlement des conflits						_				
	fonciers ruraux										
	1.1.2.3 Relire					_					
	l'organigramme type		000	000 000		000 000 9					-
	des communes bour	τ-	000 000 0	2000							
_	intégrer la gestion foncière			_,							
4 TV4 14 FOLIOR	+			160 460 000		145 460 000	15 000 000			•	•
SOUS TOTAL AKE 1		-									

								Υ	nnée de	Année de réalisation				
Résultats attendus	Axes et Activités	totale	3	Montant total		2015		2016		2017		2018		2019
					Qté	Montant	Qté	Montant Gté	Qté	Montant	Qté	Montant	Qté	Montant
	AXE 2: F	oursu	ite de la co	AXE 2: Poursuite de la communication et la sensibilisation sur les textes du foncier rural	et la se	insibilisation	sur le:	s textes du	foncie	r rural				
	Objectif opérationnel 2.1: sensibiliser les acteurs	1: sen	sibiliser le	s acteurs loca	ıux sur l	locaux sur les enjeux liés à l'application des textes sur le foncier rural	s à l'ap	oplication d	es text	es sur le fo	ncier ru	ıral		
	2.1.1.1 Actualiser le plan de communication (élaboré dans le cadre du MCA/BF)	-	10 000 000 10 000 000	10 000 000	-	10 000 000								
	2.1.1.2 Organiser 304 tribunes d'expression villageoises	304	200 000	152 000 000	204	102 000 000	001	50 000 000						
	2.1.1.3 Organiser 304 théâtres forums sur les textes du foncier rural	304	700 000	212 800 000	204	142 800 000	100	70 000 000						
2.1.1 Les publics cibles sont sensibilisés aux enjeux de l'application de la foi		210	40 000	8 400 000	100	4 000 000	20	2 000 000	20	2 000 000	10	400 000		
et adhèrent au processus	2.1.1.5 Organiser un atelier de formation en plaidoyer pour la prise en compte du genre dans la gouvernance foncière au profit de 13 équipes régionales	2	10 000 000	20 000 000	-	10 000 000					-	10 000 000		
	2.1.1.6 Organiser 304 rencontres de plaidoyers en direction des leaders locaux d'opinion pour la prise en compte du genre	304	1 000 000	304 000 000			40	104 000 000	150	150 000 000	50	20 000 000		
	dans la gouvernance													

alisation 017 2018 2019 Wontant Cité Montant Cité Montant		100 000 000 20 20 000 000	<u> </u>		Objectif opérationnel 3.1 : Sensibiliser les femmes, les autorités coutumières et les propriétaires terriens sur les enjeux liés à la prise en compte du genre dans la gouvernance foncière en milieu rural		51 000 000	55 500 000 1 000 20 000 000
Année de ré					s enjeux liés		22	2 775
2016 Montant		100 000 000	326 000 000	nce foncière	rriens sur le		150 000 000	0 40 000 000
2016 Montant Ote			268 800 000	du genre dans la gouvernance foncière 3	is coutumières et les propriétaires ter gouvernance foncière en milieu rural	65 000 000	150 000 000 150	60 000 000 2 000
- are				lu genre o	ères et les ce foncièr	€	150	3 000
Montant total		250 000 000	957 200 000	en compte (és coutumi gouvernan	65 000 000	351 000 000	175 500 000
3		250 000 000		Axe 3 : Prise en compte	, les autorit	5 000 000	1 000 000	20 000
Oté Iotale		-	,	æ	emmes	٤	351	8 775
Axes et Activités	foncière 2 1 1 7 Mattre en	couvre des activités complémentaires de communication	ı		el 3.1 : Sensibiliser les f	3.1.1.1 organiser 13 sessions de formation des formateurs au niveau régional		3.1.1.3 Appuyer l'organisation de sessions de restitution des contenus des formations spécifiques
Résultats attendus			SOUS TOTAL AXE 2		Objectif opérationne		3.1.1 Les acteurs ont pris conscience des enjeux liés à l'accès de la femme à la sécurisation foncière et adhèrent	au processus

Résultats attendus	Axes et Activités	Qié totale	В	Montant total	910	2015 Montant Qté	2016 Montant		Année de réalisation 2017 Oté Montant	Qie 2	20 18 Montant	2019 Qré No	019 Montant
	Opérationnel 3.2 : Prendre des mesures d'a	: Pren	dre des me	sures d'acco	mpagne	profi	es femmes	demand	euses d'APF	Ř.			
3.2.1 Les femmes	3.2.1.1 Organiser une rencontre de plaídoyer auprès de l'AMBF pour la délivrance d'actes d'états civils au profit des femmes demandeuses d'APFR	-	100 000	100 000	4- -	100 000							
la demande d'APFR	3.2.1.2 Mener un plaidoyer auprès du FARF, du FBDES et des autres institutions financières pour le financement de projets à partir d'APFR	25	100 000	2 500 000	ιp	500 000	200 000	ιρ	500 000	ro.	500 000	5 800	200 000
SOUS TOTAL AXE 3				594 100 000		275 600 000	190 500 000	81	107 000 000		20 500 000	900	000 009
	AXE 4	: Pour	suite de la		e des st	AXE 4.: Poursuite de la mise en place des structures et instances de gestion foncière	eb ep secu	stion for	cière				
	Objectif	opérati	Objectif opérationnel 4.1 : Disposer		stitutio	d'institutions fonctionnelles de mise en œuvre de la loi	s de mise e	oeuvre	de la loi				
4.1.1 Les structures locales de gestion	4.1.1.1 Mettre à la disposition des communes un plan de recrutement des agents SFR/BD	-	15 000 000	15 000 000		15 000 000							
foncière sont mises en place	4.1.1.2 Organiser le processus de recrutement des agents SFR/BD	304	263 158	80 000 032	304	80 000 032							

Axes et Activités	Oté	ខ	Montant total		2015	78	An 2016	nee de re	Année de realisation	2018	7
	totale			Qté	Montant	Qfé	Montant	Ote	Montant	Qté Montant	Qfé Montant
4.1.1.3 Organiser des ateliers communaux d'information et de formation sur la mise en place des structures locales de gestion foncière (SFR/BD, CCFV, CCFV)	304	000 096	291 840 000	304	291 840 000						
4.1.1.4 Mettre en place les CFV et CCFV dans les villages	7.57	10 000	75 770 000	7.577	75 770 000						
<u>-</u> _			462 610 032		462 610 032						
AXE 5. Objecti	Renfo if opér	rcement c ationnel 5	les capacités .1 : Opération	des act naliser	AXE 5 : Renforcement des capacités des acteurs et institutions de la gestion l'univers. Objectif opérationnel 5.1 : Opérationnaliser les structures locales de gestion foncière	Injons of Tocales	re la gestic s de gestic	n fonc	ière		
5.1.1.1 Former les Commissions Foncières Villageoises sur (les textes fonciers, procédure de gestion foncière, leurs rôles et attributions fonciers, rédaction et remplissage des PV,	8 7775	136 000	1 193 400 000	3 000	408 000 000	3 000	408 000 000	2775	377 400 000		
5.1.1.2 Doter les Commissions Foncières Villageoises d'un kit minimum (cantines, registres, imprimés, bics, cahiers chemises, sacs)	8 775	20 000	438 750 000	3 000	150 000 000	3 000	150 000 000	2775	138 750 000		

								Ā	nêe de i	Année de réalisation			
Résultats attendus	Axes et Activités	fotale	3	Montant total		2015		2016		2017	2018		2019
		i İ			Qté	Montant	Qté	Montant	Qté	Montant	Qté Montant	age a	Montant
5.1.2 8 775 Commissions de Conciliation Foncières	5.1.2.1 Former les Commissions de Conciliation Foncière Villageoises sur (les textes fonciers, rôles et attributions, procédure de conciliation, chartes foncières, rédaction des actes de conciliation etc.)	8 775	136 000	1 193 400 000	3 000	408 000 000	3 000	408 000 000	2 775	377 400 000			
Villageoises sont opérationnalisées	5.1.2.2 Doter les Commissions de conciliation Foncières Villageoises d'un kit minimum (cantines, registres, imprimés, bics, cahièrs chemises, sacs)	8 775	50 000	438 750 000	3 000	150 000 000	3 000	150 000 000	2775	138 750 000			
5.1.3 Les Services Fonciers Ruraux sont opérationnels	5.1.3.1 Former les agents des SFR sur les textes fonciers, l'utilisation du GPS, matériel informatique, logiciel, guides et registres, contrôle de qualité et archivage	351	327 385	114 912 135	150	49 107 750	150	49 107 750	22	16 696 635			
	5.1.3.2 Equiper les SFR en kits	351	11 000 000	3 861 000	150	1 650 000 000	150	1 650 000 000	5	561 000 000		:	
	Objectif o	opérati	Objectif opérationnel 5.2 : Amélior	: Améliorer k	es capac	er les capacités opérationnelles des services techniques	ınelles	des servic	es tech	ıniques			
5.2.1 Les services techniques déconcentrés	5.2.1.1 Former des formateurs sur les textes fonciers.	13	7 200 000	93 600 000	13	93 600 000		ı		,			
										-			

		Š						A	nnée de	Année de réalisation				
Kesultats attendus	Axes et Activités	totale	3	Montant total		2015		2016		2017		2018	_	2019
					até	Montant	Qlé	Montant	ğ	Montant	ĝ	Montant	Qté	Montant
accompagnent les structures locales de gestion foncière	5.2.1.2 Former les services techniques déconcentrés sur les textes fonciers et le processus de sécurisation foncière	45	3 000 000	135 000 000	0	30 000 000	20	000 000 09	15	45 000 000				
	5.2.1.3 Informer la tutelle rapprochée sur l'exercice de leurs compétences en matière foncière (Gouverneurs, Hauts Commissaires, Préfets, SGR et SGP)	6	2 875 000	37 375 000	£	37 375 000								
	5.2.1.4 Former les acteurs judiciaires sur la gestion des conflits fonciers	4	19 200 000	268 800 000	4	268 800 000				1				
	5.2.1.5 Former les membres des tribunaux départementaux sur l'état civil, la gestion des conflits fonciers et la rédaction des jugements	4	7 862 500	31 450 000	4	31 450 000								
	5.2.1.6 10 Former les receveurs des domaines et de la publicité foncière, et les agents du cadastre	80	7 200 000	57 600 000	4	28 800 000		,	4	28 800 000				
	5.2.1.7 Equiper les services techniques déconcentrés (DGI, TGI), de moyens matériels (ordinateurs,	S	10 000 000	000 000 008	69	000 000 069	21	210 000 000		1				

Résultats attendus	Axes et Activités	Qté totale	3	Montant total	Oté	2015 Montant	Qté	2016 Monfant	2017 Qté Montar	Montant	Qré Montant	Qté	2019 Montant
	GPS, Moyens de rangement, archivage) nécessaires.	-											
Object	Objectif opérationnel 5.3 : Améliorer les capacités opérationnelles des collectivités territoriales et des instances de concertation	méliore	r les capa	cités opératí	onnelles	des collecti	vités te	rritoriales	t des ins	tances d	e concertation		
5.3.1 Les capacités opérationnelles des collectivités territoriales sont améliorées	5.3.1.1 Former les élus locaux et les SG sur les textes fonciers, sur leurs rôles et sur la détermination des coûts locaux	351	2 104 000	738 504 000	201	422 904 000	150	315 600 000		·			
A DVA LATOR CLICA				9 502 541 135		4 4 18 036 750		3 400 707 750	1 1491	1 683 796 635	-		-
	1			AXE 6 : An	nénager	AXE 6 : Aménagement du territoire	ioire						
10	Objectif opérationnel 1 : Opérationnaliser les organes et structures d'aménagement et de développement durable du territoire	opératio	onnaliser le	s organes e	t structu	ires d'aména	gemen	t et de déve	loppeme	ent durab	e du territoire		
structures d'aménagement et de développement durable du territoire	Prendre des arrêtés pour la mise en place du CONADDT, la CNADDT, la CRADDT, la CPADDT et la CCADDT	1-	•										
6.1.2 Les capacités des membres de la CNADDT, du CONADDT et des CRADDT sont renforcées	Organiser deux sessions de formation/information des membres de la CNADDT et du CONADT sur les textes fonciers et d'aménagement deux	w	10 000 000	20 000 000		20 000 000	-	10 000 000	_	10 000 000			10 000 000
	territoire, leurs	S			-			-					

dans les communes

	(1) (N) (N) (N) (N) (N) (N) (N) (N) (N) (N							An	Année de réalisation	lisation				
		7		,			36	2016	2	2017	2018		-4	2
	Avec at Activités	- 5	_ 3	Montant total		2015	· F	913	+	Montant	o e	Montant G	até Dté	Montant
Resultats attendus		totale	,		gę	Montant	Qté	Montant	5	MIDITION	-	_	ļ.,	
	8.1.1.4 appuyer financièrement des femmes et des personnes vulnérables dans l'accès à la terre et l'obtention des APFR, dans les	354	200 000	177 000 000	150	75 000 000	100	20 000 000	25	25 000 000	42	27 000 000		
	œ .	304	000 99	20 064 000	304	20 064 000								
	registres et imprimes 7,1,1,6 organiser deux opérations pilotes de constatation de	-	Wd											
7.1.2 La délivrance des titres et actes sur le foncier est facilitée par une	possession fonciere 7.1.2.1 Former les CTR à l'appréciation des délibérations relatives aux coûts locaux	36	2 000 000	78 000 000	13	26 000 000	6	20 000 000	<u> </u>	14 000 000	ıΩ	10 000 000	4 	000 000 8
adaptés Objectif opérationne	adaptés Objectif opérationnel 2 : Immatriculer des terres rurales aménagées de l'Etat	res rur	ales amén	agées de l'Et	at									
7.2.1 Les espaces spécifiques déjà aménagés par l'Etat	7.2.1.1 Immatriculer 10 000 hectares de périmètres hydro-t agricoles aménagés	10	100 000	1 000 000 000	000 4	400 000 000	3 000	300 000 000	1 000	100 000 000	1 000	100 000	000	100 000 000
et les collectivités territoriales sont immatriculés	par l'Etat 7.2.1.2 Immatriculer 15 000 hectares de stations d'élevage	15	100 000	1 500 000 0000	000 9 0	000 000 009	3 000	300 000 000	3 000	300 000 000	2 000	200 000	000	100 000 000

matriculares de te saunique aunique aunique aunique aborer e seuvre u sui à nu des trieières trieières cières cières cières fon sur il fon sur il cières si les si	٠. خ			Ā	Année de réalisation	isation			
7.2.1 000 des class class faun mettin plan l'élab chart localit 8.1.1 vulga méth d'élat chart locale 8.1.1 séanc sensil chart locale sensil chart locale loc	3	Montant total	2015	2016	2017	- 2	2018		2019
7.2.1 does on the control of the con		ä	Montant	Oté Montant		unfant	Of Atlantant		
8.1.1 metty plan l'élab chart locale d'élat chart locale d'élat chart locale d'élat chart locale 8.1.1 séan séan sean sean locale chart locale	100 000	2 500 000 000 10 000	1 000 000 000 6	000 000 009		3 0	300 000	2 000	200 000 000
8.1.1 metty plan l'élab chart locale d'élat chart locale d'élat chart locale 8.1.1 séanc sensil chart locale sensil chart locale		5 367 964 000	2 163 964 000	1280 000	28	849 000 000	647 000		418 000 000
8.1.1.1 Elaborer e mettre en œuvre u plan d'appui à l'élaboration des chartes foncières locales 8.1.1.2 Actualiser vulgariser le guide méthodologie d'élaboration des chartes foncières locales 8.1.1.3 Organiser séances de sensibilisation sur locales les locales locales les locales locales les locales les locales les locales les locales l	ent de la gestion parti	ø	du foncier et des autres ressources naturelles au niveau local	ressources nat	urelles a	u niveau loc			
8.1.1.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan d'appui à l'élaboration des chartes foncières locales 8.1.1.2 Actualiser et vulgariser le guide méthodologie d'élaboration des chartes foncières locales 8.1.1.3 Organiser 351 séances de sensibilisation sur les chartes foncières locales dens les chartes foncières locales de sensibilisation sur les chartes foncières chartes foncières locales dans les	Objectif opérationnel 8.1 : Entrepr	ntreprendre l'él	rendre l'élaboration des Chartes Foncières Locales	artes Foncière	s Locale				
8.1.1.2 Actualiser et vulgariser le guide méthodologie d'élaboration des chartes foncières locales 8.1.1.3 Organiser 351 séances de sensibilisation sur les chartes foncières chartes foncières locales dans les	1 10 000 000 10 000 000	1	10 000 000						
8.1.1.3 Organiser 351 séances de sensibilisation sur les chartes foncières locales dans les	1 5 000 000 5 000 000	000	2 000 000						
communes	500 000	175 500 000 100	20 000 000 80	40 000 000	90	30 000 000 60	30 000 000	51	25 500 000
8.1.1.4 Elaborer 351 chartes foncières 351 2 000 (351 2 000 000 702 000 000	1000	200 000 000 80	160 000 000	60 120	120 000 000 60	120 000	51	102 000 000

		!								a of the office of				
								Ŧ.	TRee oe I	Annee de Italiaauvii	Ī			90.49
	Ave of Activités	Gté.	3	Montant total		2015	2	2016	1	2017	~ -	2018	· •	Montant
Resultats attendus		totale			gré	Montant	Qté	Montant	Qté	Montant	ge	Montant	2555	A COMPANY
SOLIS TOTAL AXES				892 500 000		265 000 000		200 000 000		150 000 000		000		127 500 000
2002 1010	1		Ave 9 / Su	Ave 9 . Sulvi -évaluation des performances du plan d'action	des be	formances C	lu plan	d'action						
		Sido	Objectif opérationnel 9.1		Surer le	. Assurer le suivi-évaluation du plan d'action	tion du	plan d'act	ion				}	
			ייון אליומיו											
	9.1.1.1 organiser des rencontres périodiques d'évaluation des performances (30	10	000 000	000 000 9	74	1 200 000	Ci	1 200 000	- 5	1 200 000	2	1 200 000	74	1 200 000
	personnes/ o 1 1 2 renforcer les													
9.1,1.Le dispositif de											·			
évaluation est mis	service de suivi évaluation de la	er.	10 000 000	30 000 000		10 000 000				10 000 000				10 000 000
en place	DGFOMR (2 sessions)			_		_							
	de formation pour 30 personnes de différents		. <u>-</u>											
	ministeres)						2.	2 000 000	_ m	3 000 000	_			
	pratiques foncières	ις	1 000 000	2 000 000	_									
	objectif opérationnel 9.2: consolider les	tionne	l 9.2: cons		uis du p	acquis du projet Sécurisation foncière dans les 47 communes	ation fo	oncière da	ns les 4	7 commun	sa			
	9.21.1 organiser des missions semestrielles de suivi du	 			·									
9.2.1 la gestion foncière au niveau	fonctionnement des structures de gestion foncière locale mises	282	100 000	28 200 000	94	9 400 000	46	9 400 000					8	9 400 000
local est assuree	en place, par les services techniques													
	provinciaux, dans les 47 communes	_			_				_					

Résultats aftendus Axes et Activités Oté Cu Montant total	Oté totale	ಣ	Montant total	Qté	2016 Montant	Qté	20 16 Montant	Année de réalisatio	née de réalisation 2017 Gté Montant		Z018	2019	intant.
SOUS TOTAL AXE 9	,		69 200 000		20 800 000		12 600 000		14 200 000		200 000	20 60	0 00 009 0
TOTAL GENERAL			18.346.005167		8 129 880 782		5 5 11 787 760		3 104 486 335	-	<u>367.590</u>	602.2	000 09

V. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE

La mise en œuvre de la feuille de route et l'atteinte de ses objectifs nécessitent l'adoption, l'achèvement et le renforcement des mesures par les institutions ci-après citées :

Le Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (MASA) Six (06) mesures ont été identifiées :

- Mettre en place et rendre fonctionnelle l'Agence Nationale des Terres Rurales (ANTR) pour assurer l'immatriculation des terres rurales de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- Opérationnaliser le Conseil National de Sécurisation Foncière en milieu rural pour faciliter la coordination et l'harmonisation des interventions des multiples acteurs ;
- Prévoir dans sa dotation budgétaire une subvention annuelle pour soutenir le fonctionnement de l'Observatoire National du Foncier (ONF) en vue de garantir sa pérennité;
- Renforcer les capacités de la direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural pour une meilleure coordination des actions;
- Renforcer les capacités des démembrements du MASA sur le afin de créer une synergie avec les autres structures terrain déconcentrées de l'Etat;
- Accompagner les organisations de producteurs pour l'élaboration des cahiers de charges spécifiques pour la gestion des périmètres aménagés.

Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

Au titre du MEF, cinq (5) mesures sont retenues :

- prendre des mesures pour permettre un meilleur exercice des trois (03) missions essentielles de la Direction Générale des Impôts (la mission fiscale, la mission domaniale et la mission cadastrale);
- Compléter la déconcentration des services du cadastre par l'ouverture des services régionaux du Centre-sud (Manga), du Sud-ouest (Gaoua) et du Sahel (Dori);

 Renforcer la déconcentration de la Direction Générale des Impôts par l'augmentation du nombre des antennes fiscales dans certaines communes;

Renforcer les ressources humaines, logistiques, techniques et matérielles des directions régionales, provinciales et des antennes

fiscales des impôts;

 Diligenter la mise en place du Système d'Information Foncière (SIF) pour accroître la bonne gouvernance foncière, réduire les conflits fonciers et améliorer la collaboration entre les acteurs de la chaîne foncière;

Opérationnaliser le Fonds National de Sécurisation Foncière.

Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité (MATS) La principale mesure incombant à ce ministère consiste à relire la loi n°030-99/ADP du 15 décembre 1999 portant définition des limites des communes urbaines qui étaient exclusivement basées sur les axes routiers.

Cette relecture permettra de définir une méthodologie de délimitation de toutes les communes (rurales et urbaines) du Burkina Faso.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (MATD)

Il s'agira pour le MATD de prendre les mesures suivantes :

- Accélérer l'approbation du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT);
- Elaborer et faire adopter les autres instruments d'aménagement et de développement durable du territoire que sont : les schémas régionaux, les schémas provinciaux, les schémas directeurs sectoriels d'aménagement et de développement durable du territoire, le schéma d'organisation fonctionnelle et d'aménagement, la directive territoriale;
- Informer les présidents des conseils municipaux, par circulaire ou par tout autre moyen approprié, de prendre en charge dans les budgets de leurs communes, l'équipement et les charges de fonctionnement des structures villageoises de gestion foncière;
- Prendre des mesures pour encourager les communes qui œuvrent en faveur de la bonne gouvernance foncière.

Le Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports(MIDT) Il s'agit de doter l'Institut Géographique du Burkina (IGB) de moyens financiers afin de lui permettre d'assurer l'entretien et le renforcement des stations GNSS/CORS pour faciliter le géo référencement des portions de terres.

Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU)

Deux (2) mesures sont attendues de ce ministère. Il s'agit de :

- Achever la déconcentration des services de l'habitat et de l'urbanisme par l'ouverture des directions régionales du Centre (Ouagadougou) et du Sahel (Dori);
- Opérationnaliser toutes les directions régionales de l'habitat et de l'urbanisme en les dotant de ressources humaines, logistiques, techniques et matérielles requises.

VI.<u>STRATEGIE DE LA MISE EN ŒUVRE</u>

La stratégie de la mise en œuvre s'organise à travers les points suivants : les principes de mise en œuvre, les acteurs et le dispositif de suivi-évaluation.

a. <u>Les principes de mise en œuvre</u>

La mise en œuvre de la feuille de route est guidée par les principes suivants :

- le genre : la prise en compte effective du genre passe par la mise en œuvre d'activités spécifiques par l'Etat et les collectivités territoriales au profit des femmes et des groupes vulnérables;
- la participation : le foncier étant un enjeu politique, social et économique, la mise en œuvre du plan d'action se fera par l'implication de tous les acteurs publics, les couches socioprofessionnelles, les ONG et le secteur privé;
- la subsidiarité : ce principe est entendu dans la présente feuille de route, comme le partage de responsabilités entre l'Etat et les collectivités territoriales :
- La collaboration : elle concerne d'une part, les relations entre les différents services techniques et d'autre part, entre les services techniques et les collectivités territoriales.

b. Les acteurs de la mise en œuvre

Les acteurs de la mise en œuvre sont :

- l'Etat à travers ses services centraux, déconcentrés ainsi que les projets et programmes ;
- les collectivités territoriales :
- la société civile ;
- le secteur privé ;
- les autorités traditionnelles, coutumières et religieuses ;
- les organisations professionnelles rurales ;
- les partenaires techniques et financiers.

c. Le dispositif institutionnel de sujvi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre sera fait par le Comité Technique du Conseil National de Sécurisation Foncière dont la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR/MASA) assurera le secrétariat. Chaque ministère responsable exécutera les attributions relevant de ses compétences en collaboration avec les structures partenaires. Il sera désigné aussi au sein de chaque structure d'intervention un point focal. Des outils de suiviévaluation mis à leur disposition seront régulièrement renseignés par le point focal et transmis à la DGFOMR/MASA qui en fera la synthèse dans un rapport qu'elle soumettra à la session semestrielle du Comité Technique.

Un rapport annuel de mise en œuvre élaboré par le Comité Technique sera soumis au Conseil des Ministres.

Le Comité Technique pour la Sécurisation Foncière en Milieu rural (CT/SFR) regroupe l'ensemble des acteurs du foncier rural (départements ministériels concernés, les collectivités territoriales, la société civile et le secteur privé).

Ainsi, le CT/SFR, outre ses attributions règlementaires, sera chargé de :

- piloter le dispositif de suivi-évaluation ;
- examiner et valider les plans de travail et des budgets annuels ainsi que les rapports d'activités semestriels et annuels présentés par l'équipe de gestion;
- assurer l'arbitrage et la prise de décisions appropriées pour lever les contraintes liées à la mise en œuvre de la feuille de route ;

La DGFOMR, outre ses attributions règlementaires, sera chargée de :

 assurer le secrétariat technique du suivi-évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route;

- coordonner et suivre la mise en œuvre opérationnelle des activités réalisées par les différentes structures responsables;
- collecter les données via les points focaux des différents ministères et des agents domaniaux des services communaux.
- traiter les données qui sont consignées dans un rapport ;
- élaborer un rapport semestriel de suivi-évaluation ;
- soumettre le rapport semestriel à l'appréciation du CT/SFR.

CONCLUSION

En somme, il est important de souligner que la feuille de route s'appuie sur les résultats des projets pilotes pour la généralisation sur le territoire national. Elle est une stratégie pour un début d'application des textes relatifs au foncier rural dans toutes les communes du Burkina Faso.

La planification et la programmation des activités des trois (03) premières années sont beaucoup plus précises que celles des deux (02) dernières années. A l'issue des trois (03) années d'exécution de la feuille de route, des réajustements en fonction des résultats obtenus seront opérés pour une meilleure précision des futures activités.

La mise en œuvre de cette feuille de route est nécessaire pour permettre au Burkina Faso, pays à fortes potentialités agricoles, de renforcer la bonne gouvernance foncière, de réduire les conflits fonciers et l'amélioration de la croissance économique.